

La continuité de ce dialogue entre les générations garantit l'histoire sans fin d'êtres dont l'essence est de civilisation. Aussi longtemps que nous sommes conscients de cette vérité, et que nous refusons de nous taire et de rester indifférents à la monstruosité et à l'horreur de la destruction du passé de notre civilisation, nous gardons une chance de sauver l'idée d'humanité du mal incalculable que les êtres humains sont capables de commettre.

Ramin Jahanbegloo

TERREUR ET VENGEANCE. UNE IMMENSE DEMANDE DE RECONNAISSANCE

« Nous avons vengé le Prophète ! » ont clamé les frères Kouachi après le massacre des journalistes de *Charlie Hebdo*. « Nous vous rendons ce que vous nous faites en Syrie », a dit l'un des tueurs du Bataclan lors du moment de prise d'otages. Dans un texte diffusé en octobre 2003 et intitulé « Message au peuple américain », Ben Laden se réclamait de la même logique vengeresse. Évoquant l'invasion israélienne du Liban en 1982 et la destruction de deux tours à Beyrouth où s'étaient barricadés les combattants palestiniens, il écrit :

C'est en regardant ces tours détruites au Liban que l'idée m'est

venue de rendre la monnaie de sa pièce au bourreau et de détruire les tours de l'Amérique, afin qu'elle endure un peu de ce que nous avons enduré et cesse de tuer nos femmes et nos enfants¹.

Serait-ce donc cela qui motive les auteurs des actions terroristes qui se réclament de l'islam ? Cela a-t-il quoi que ce soit à voir avec l'islam ? Aurions-nous affaire à un terrorisme de vengeance ? Il serait tentant de le dire parce que cette explication correspondrait aux revendications proclamées et rendrait les choses claires. Pourtant de telles revendications peuvent tout simplement faire écran. En leur cœur, il y a autre chose et d'abord

1. Cité par Gilles Kepel, *Al Qaïda dans le texte*, Paris, PUF, 2008, p. 101. Parmi les ouvrages qui ont alimenté ma réflexion, je peux citer les suivants : Talal Asad, *Suicide Bombers*, New York, Columbia University Press, 2007 ; Talal Asad, *Formations of the Secular: Christianity, Islam, Modernity*, Palo Alto, Stanford University Press, 2003 ; Alain Bertho, *les Enfants du chaos. Essai sur le temps des martyrs*, Paris, La Découverte, 2016 ; Georges Corm, *Pensée et politique dans le monde arabe*, Paris, La Découverte, 2015 ; Gustave E. von Grunebaum, *l'Identité culturelle de l'islam*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1969 ; Pierre Hassner, *la Terreur et l'Empire*, Paris, Seuil, 2003 ; Gilles Kepel, *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2004 ; *id.*, *Terreur et martyre. Défi de civilisation*, Paris, Flammarion, 2008 ; Gabriel Martínez-Gros et Lucette Valensi, *l'Islam, l'islamisme et l'Occident*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 2013 ; Abdelwahab Meddeb, *la Maladie de l'islam*, Paris, Seuil, 2002 ; Maxime Rodinson, *Mahomet* [1961], Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 1994 ; Olivier Roy, *l'Islam mondialisé*, Paris, Seuil, 2002 ; *id.*, *l'Échec de l'islam politique* [1992], Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2015 ; Raymond Verdier, *la Vengeance*, 4 vol., Paris, Cujas, 1980-1986 ; Michael Walzer, *Just and Unjust Wars* [1977], New York, Basic Books, 2006.

une immense demande de reconnaissance. Mais reconnaissance de quoi ?

Car parler de vengeance, c'est toujours parler de réplique à une agression, de volonté de répondre à une offense ; c'est vouloir restaurer un honneur blessé, une injustice subie. À cela on peut objecter : en quoi les jeunes gens du Bataclan ou des bistrots de Paris ou encore les passagers de l'aéroport de Bruxelles ont-ils offensé ceux qui les ont tués ? Absolument en rien. Même question et même réponse à propos de ceux qui travaillaient dans les tours jumelles de Manhattan. Dans le cas des dessinateurs de *Charlie Hebdo*, l'argument peut être soutenu mais la punition serait horriblement disproportionnée au regard de l'offense. Qui peut du reste se décréter juge et surtout justicier ? Ces massacres se présentent comme des actions de justice mais ceux qui sont punis, s'ils sont identifiés, le sont de manière extrême par des gens non habilités par l'instance religieuse dont ils se réclament ; et si les tués ne sont pas ciblés pour une activité précise, ils ne sont alors que des ensembles d'individus pris au hasard dans une population appartenant à la culture ou la nation jugées coupables. La vengeance ne serait-elle pas ici le nom d'autre chose ?

Logique de la vengeance

Incontestablement, dans les motivations des djihadistes, on a affaire à une logique de réplique, donc de réciprocité (« Toute action appelle sa réaction », écrit Ben

Laden dans le même texte). En cela, l'appel à la vengeance semble cohérent. Pourtant, à nos yeux d'Occidentaux, toute évocation de la vengeance paraît suspecte. Nous savons que ce besoin de réplique est profondément enraciné dans notre nature d'êtres capables de résister, d'exiger l'équité et donc capables de se définir par un honneur personnel, ou par l'appartenance à un groupe social dont on se réclame avec fierté. Mais avant tout, nous considérons que l'avènement du droit a justement consisté à se débarrasser de toute prétention individuelle ou collective à la vengeance.

Dire les choses ainsi, c'est néanmoins risquer de les simplifier considérablement. L'interdiction de la vengeance personnelle ou de la vengeance entre groupes ne veut nullement dire que les anciennes procédures de réplique étaient par nature barbares et dénuées de justice. Nous savons que, dans les sociétés traditionnelles sans instance arbitrale explicite (comme peut l'être un juge de paix ou, plus généralement, un pouvoir politique centralisé), toute offense appelait une action en retour. Cette action était accomplie par des acteurs précis désignés par le groupe, visait des individus non moins précis dans l'autre groupe, s'opérait selon un calendrier convenu et selon des rituels (c'est-à-dire des procédures établies) qui devaient être scrupuleusement respectés ; mais surtout, cette action visait à parvenir à une conclusion, c'est-à-dire à une réparation mettant fin au conflit. C'est cette procédure que

les anthropologues ont proposé d'appeler *justice vindicatoire*. C'est une vraie justice en ceci qu'elle est capable de satisfaire la *demande de réparation* des victimes. On peut dire que cette justice vindicatoire a été celle de toutes les sociétés humaines avant que n'émerge en elles une instance arbitrale, et cela de manière variée selon les aires de civilisation. La nécessité de cette instance tierce se fait sentir précisément lorsque la procédure vindicatoire se dérègle. C'est exactement cela dont nous parle l'*Orestie* d'Eschyle : les Érynnyes, déesses vengeresses, doivent céder devant Athéna, déesse de la Cité qui demande que la justice soit désormais l'affaire d'un tribunal qui enquête, juge et dit le droit.

La justice vindicatoire n'était donc pas du non-droit, ni même du simple pré-droit, mais bien un droit rituellement codé avec ses moyens de restituer leur dû symbolique et éthique aux groupes en conflit. Mais il y a lieu d'y renoncer dès lors que s'affirme une instance transcendant les groupes de parenté ou les individus. Ce fut précisément l'une des affaires majeures de Mahomet dans la fondation de l'islam : faire cesser les vendettas incessantes qui décimaient les tribus de la péninsule arabique. La loi du talion, dont il admet la pratique entre individus pour certaines offenses, vise d'abord à en coder et limiter l'usage (un coup en retour et non plusieurs).

Un terrorisme de punition

En terre d'islam comme en Occident (mais selon une autre histoire et d'autres modalités), dès qu'il y a une instance publique et un droit commun, la prétention à la vengeance ne peut plus être la justice. Elle devient action punitive purement barbare, même s'il subsiste le sentiment d'une injustice à corriger. Cette barbarie apparaît dans le type d'action terroriste qui se dit « djihadiste », à savoir dans le terrorisme aveugle qui frappe des populations sans discrimination.

En quoi s'agit-il bien d'une nouvelle forme de terrorisme ? Tout d'abord, il n'est pas d'ordre tactique au sens des actions menées, par exemple, par le FLN algérien, le Vietcong, l'IRA ou celles de la Résistance française (qui visaient des cibles militaires, policières ou administratives, et parfois économiques ; mais les « bavures » ne furent pas évitées). Ce sont toujours des lieux ou des représentants du pouvoir qui sont visés. On est dans un jeu de forces politico-militaires.

Au regard de quoi le terrorisme djihadiste comporte deux éléments troublants : 1) le fait que les lieux et les personnes attaqués sont d'abord choisis pour leur valeur symbolique (plutôt que tactique) dans la culture mise en cause : ici intervient la dimension « religieuse » de ce terrorisme ; 2) le fait que les victimes (sauf cas rares) sont indéterminées : il n'y a pas eu de leur part d'acte spécifique d'offense – l'unique tort de ces cibles de hasard est d'appartenir à une nation

ou une civilisation déclarées ennemies de la foi des tueurs.

On peut donc parler d'un *terrorisme de punition* ; cette punition, aux yeux de ses auteurs, est d'abord dictée par leur croyance. Elle vaut comme telle. Pourtant, punir pour purifier, cela a déjà existé. Que ce soit devenu le but systématique d'organisations terroristes, tel est le fait nouveau. Dans cette logique expiatoire, il ne s'agit pas d'obtenir un avantage en vue d'une négociation. Car il n'y a rien à négocier : les victimes des attentats sont les échantillons d'une dévastation qui se veut d'abord exemplaire.

Cela ne relève pas pour autant d'une logique génocidaire (une extermination totale de la population n'est pas visée et serait du reste irréalisable). Alors pourquoi tuer ? Les morts sont d'abord un avertissement aux vivants, à qui on signifie qu'il leur reste à vivre dans la terreur. La punition est dans l'infliction de cette terreur même. Pour cela, chacun doit se savoir cible potentielle permanente. Précisément le fait que les tueurs choisissent le plus souvent de mourir en perpétrant leur acte est l'affirmation que la discussion est close. Le jugement a eu lieu. C'est un jugement dernier. Le meurtrier « martyr » ne perd pas la vie : il entre dans la béatitude éternelle. En outre, par son suicide, il est quitte. L'attentat-suicide énonce que la justice de ce monde dont pourraient se réclamer les victimes et leurs proches est nulle et non avenue. Ce n'est donc même plus une vengeance capable de rétablir un rapport de réciprocité entre adversaires.

Ni justice vindicatoire ancienne, ni vengeance indéfinie moderne : le geste du massacre nous reste illisible si les mots des tueurs pour le définir ne sont que des substituts. Mais de quoi s'agit-il ?

Une blessure identitaire

Il faut en effet savoir entendre ce que contient cet appel des terroristes à « venger » les victimes du monde musulman. Contrairement aux *représailles* qui relèvent d'une stratégie d'équilibre des forces et font savoir à la partie adverse quel est le coût humain d'une action de résistance hors du cadre militaire, la vengeance (ou le fait de s'en réclamer) dit toujours autre chose : qu'une *offense a été commise, un honneur atteint, une humiliation infligée*. Il s'agit d'un autre ordre qui implique un élément éthique, une blessure identitaire.

Qu'en est-il, de ce point de vue, pour les terroristes qui se disent djihadistes ? Y a-t-il eu offense ? Il faut ici se garder de généraliser. Car la question est profondément différente selon qu'il s'agit des populations de culture musulmane issues de l'immigration et vivant en Europe ou dans d'autres pays de l'Occident, ou qu'il s'agit des populations de pays où domine l'islam (d'Afrique, du Moyen-Orient ou d'Asie). La demande n'est pas la même. Minorités dans un cas, majorités dans l'autre. Pourtant, toutes partagent une certaine conscience d'un échec historique du monde musulman, échec vécu non tant comme la malchance d'un processus objectif incontrôlable,

mais comme une injustice. Injustice ? Mais de la part de qui ? Que s'est-il passé ?

Circule ici un puissant récit (activé et simplifié par la propagande fondamentaliste), rappelant que les premiers siècles de l'empire musulman furent une accumulation de succès où se sont confondues la conquête de larges territoires des anciens empires (iranien et byzantin) et l'imposition de la religion coranique – et ce avec la certitude que ces succès étaient l'effet de la volonté divine. La troisième révélation monothéiste devait être aussi la dernière, celle de l'entrée de toute l'humanité dans son vrai destin.

Or une autre histoire s'est produite, celle de la remontée en puissance de l'Europe à partir du XII^e siècle : renouveau agricole, urbain et commercial, création des universités, autonomisation graduelle du politique par rapport au religieux et, plus globalement, naissance d'une dynamique d'investissement à long terme – le capitalisme – inséparable d'une énorme poussée démographique (avec un triplement de la population). Ce renouveau fut suivi à partir du XVII^e siècle par les décisives révolutions scientifiques et techniques, assurant les bases d'une hégémonie militaire unique dans l'histoire du monde.

Tout cela a été ressenti en pays d'islam – d'abord confusément et progressivement – comme une dislocation incompréhensible du plan divin. Après l'épisode des croisades valant comme symptôme, après la *Reconquista* en Espagne,

ce sont les colonisations des XVIII^e et XIX^e siècles, la fin assumée du califat et les migrations vers l'Europe puissante et fortunée qui ont achevé de former un sentiment d'effondrement. La science, l'innovation technologique et la création de richesse depuis cinq siècles ont été d'abord occidentales. Et ce avec l'arrogance que généralement la puissance comporte.

Qui est coupable ? Il n'y a pas de réponse. Une autre histoire eût été possible. Les pays de tradition bouddhiste ou hindouiste ayant subi la même colonisation ont fait valoir le même rejet de la domination à l'encontre de l'Occident. Ils ne le font plus. Et quand ils l'ont fait, ce fut en termes politiques, éthiques et militaires, hors de toute référence religieuse. Ce qui fait la différence avec l'islam, pour ceux qui s'en réclament et sont nés dans sa tradition, c'est que cette situation est à leurs yeux *religieusement* inacceptable (la vraie et ultime Révélation ne saurait faillir). Nul ne peut répondre à cette indignation. Pour un non-croyant, elle est simplement insensée.

« Parle que je te voie »

Nous voici donc devant une culpabilité sans coupables – sauf à dire coupables tous les habitants du monde occidental. Nous voici aussi devant des offensés sans offenseurs : personne ne les a jamais visés. Pour eux cependant, il semble qu'existe une « offense » objective qui vient d'un déséquilibre insupportable des civilisations – même pas de leur conflit.

Pourquoi la souffrance engendrée dans le cas de l'islam est-elle si vive ? Elle vient sans doute de sa conscience très particulière d'une légitimité exclusive à prendre en main le destin de l'humanité. La déshérence des banlieues en France, avec leurs populations de tradition musulmane qui ne se réclament de la religion que depuis peu comme d'une référence identitaire d'autant plus forte qu'elle échappe par hypothèse à l'ordre humain ordinaire, cette déshérence constitue le terreau d'une revendication qui n'est pas d'abord économique (même si parfois elle l'est aussi). Il s'agit pour toute une population de clamer ceci : nous méritons le respect, nous existons, nous ne sommes pas des cas sociaux.

Oui : immense est la demande de reconnaissance, liée à un héritage enfoui et soudain exhibé. Mais le faire savoir par des tueries aveugles revient à refuser d'avance la réponse attendue. Car pour les non-musulmans (ou tout non-croyant, même de culture musulmane), il y a cette certitude partagée : ce respect, nous vous le devons, non parce que vous revendiquez une foi qui serait la vérité finale de l'humanité, mais parce que vous êtes nos concitoyens en ce pays et nos frères partout. Toutes vos vies nous sont précieuses. Semblablement, aucune des nôtres ne devrait être supprimée pour « venger » des injustices de l'histoire que personne n'a voulues. Les morts du 7 janvier et du 13 novembre

2015 ne peuvent être des victimes expiatoires pour nous inciter à faire amende honorable. Une telle dette symbolique serait odieuse et indécente. La mort de chacun d'entre eux, de chacune d'entre elles reste irréparable. Rien ne rachète l'absurdité de ces meurtres.

Non, de la part des tueurs ce n'était pas une vengeance, même s'ils l'ont clamé, c'était le prix affreux imposé pour une demande faussée d'être reconnus et respectés. Demande absolument perversie car massacrer au hasard pour punir et terroriser, c'est nier tout rapport de reconnaissance et de respect. Gandhi les a obtenus par d'autres voies. À ceux du monde musulman, au nom de qui ces vengeurs ont prétendu rendre justice, nous pouvons dire : vous n'êtes pas plus coupables de ce sang répandu par quelques assassins et faux justiciers que nous ne le sommes de notre héritage.

Avec chaque être qui naît, chaque génération qui s'avance, tout recommence. Il n'y a pas de dette de l'histoire, ni une génétique de la faute. Il y a, *depuis cet héritage*, une responsabilité à assumer sur le choix de vivre ensemble pour le temps qui vient. Il est urgent de commencer une autre histoire, d'ouvrir pleinement le temps du respect mutuel ; il est temps de se regarder. « Parle que je te voie », dit un proverbe arabe. Il faut commencer à parler. Il faut commencer, maintenant, les yeux ouverts.

Marcel Hénaff